

MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES ET EUROPEENNES

DIRECTION DES ARCHIVES

ARCHIVES ORALES

INVENTAIRE ANALYTIQUE

AO 3

PARIS 2008

CONDITIONS DE COMMUNICATION

Les entretiens accordés par les personnalités qui ont, à un titre ou à un autre, pris part à la politique étrangère de la France, sont réalisés et conservés par la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères qui, toutefois, n'en est que le dépositaire.

Juridiquement, les "archives orales" sont, en effet, des archives privées. Aussi, comme le stipule le Code du patrimoine : "Lorsque l'Etat et les collectivités territoriales reçoivent des archives privées à titre de don, de legs, de cession, de dépôt révocable ou de dation [...], les administrations dépositaires sont tenues de respecter les conditions auxquelles la conservation et la communication de ces archives peuvent être soumises à la demande des propriétaires" (L213-6). Le décret n° 80-975 du 1^{er} décembre 1980 relatif aux archives du ministère des Affaires étrangères précise que "la communication des archives [privées conservées par lui] s'opère dans les conditions fixées par l'acte de transfert au ministère des Affaires étrangères. Il ne peut être apporté de modification à ces conditions sans l'accord préalable des intéressés" (titre II, art. 9).

Par ailleurs, les archives orales, en tant qu'œuvres de l'esprit, sont soumises à la législation sur le droit d'auteur. Leur publication intégrale est en conséquence subordonnée à l'autorisation écrite du témoin-déposant ou de ses ayants-droit.

Les conditions de communication, entièrement déterminées par les déposants, sont les suivantes :

Consultation sans réserve *Le chercheur a librement accès au document qu'il peut écouter dans son intégralité.*

Consultation avec autorisation écrite *Le chercheur n'a accès au document qu'après avoir produit une autorisation écrite du déposant ou de ses ayants-droit.*

Consultation partielle *Le chercheur ne peut consulter que certaines parties du document, non réservées.*

Consultation réservée *La consultation des documents ne sera possible qu'à l'expiration du délai fixé par le déposant.*

NOTA BENE

Etant donné la complexité des conditions de communication fixées par les déposants, le tableau suivant n'est donné qu'à titre indicatif. Aussi, les chercheurs désireux de consulter ces documents voudront bien se mettre en rapport avec les conservateurs en charge des archives orales pour obtenir de plus amples précisions.

AO 3. — Léon NOËL, ambassadeur de France

Notice biographique

Né le 28 mars 1888, décédé le 6 août 1987.

Formation. — Docteur en droit.

Carrière. — Auditeur au conseil d'Etat (section de l'Intérieur), chargé des affaires religieuses, 1^{er} janvier 1913 ; chef adjoint au cabinet du ministre de l'Intérieur, 1921 ; chef adjoint du cabinet du garde des Sceaux, 1922 ; maître des requêtes au Conseil d'Etat, 1924 ; chef du cabinet civil du ministre de la Guerre, 1926 ; délégué général du haut-commissariat de la République pour les provinces du Rhin, 28 décembre 1927 ; préfet du Haut-Rhin, 11 juillet 1930 ; directeur de la Sûreté générale et secrétaire général du ministère de l'Intérieur, 1931 ; directeur des services du cabinet du président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, 14 janvier 1932 ; ministre plénipotentiaire, 27 janvier 1932 ; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Tchécoslovaquie, 6 mai 1932 ; chargé de mission à la présidence du Conseil pour remplir les fonctions de secrétaire général, 15 février 1935 ; ambassadeur en Pologne, 12 mars 1935 ; ministre plénipotentiaire aux négociations d'armistice avec l'Allemagne et l'Italie, 1940 ; délégué du gouvernement de Vichy en territoire occupé, 9 juillet 1940, démissionnaire 19 juillet 1940 ; en disponibilité, 5 mars 1941 ; administrateur de la Compagnie des chemins de fer du Midi, 7 juin 1941 ; hors cadre, membre des conseils d'administration du Crédit foncier de France et de la Compagnie d'assurances générales, 1^{er} octobre 1941 ; admis à faire valoir ses droits à la retraite, 25 avril 1946 ; président de la commission des Affaires étrangères du R.P.F., 1948 ; premier vice-président du Conseil national et membre du Conseil de direction du R.P.F., 1949 ; député de l'Yonne, 1951-1955 ; membre du Comité consultatif constitutionnel, août 1958 ; président du Conseil constitutionnel, 1959-1965.

3 entretiens

Communication : sans réserve.

Entretien n° 1 réalisé le 14 mai 1982 au ministère des Affaires étrangères, 37 quai d'Orsay, à Paris, par Cécile Pozzo di Borgo, conservateur aux archives du ministère des Affaires étrangères, et Maurice Vaïsse, professeur des Universités.

1^{ère} partie

[1] Définition des points principaux de l'entretien.

[2] *Carrière de Léon Noël du conseil d'Etat à son intégration aux Affaires étrangères.* — Intérêt, dès l'enfance, pour l'histoire et la politique internationale ; entrée au conseil d'Etat ; affectation à la section de l'Intérieur, spécialisation dans les affaires religieuses ; délégué général de la Haute Commission interalliée en Rhénanie ; rencontre avec Aristide Briand (août 1929) ; secrétaire général du ministère de l'Intérieur, en fait de la présidence du Conseil, chargé de la liaison avec le ministère des Affaires étrangères ; intégration au ministère des Affaires étrangères en qualité de ministre plénipotentiaire sur la recommandation de A. Briand ; remous suscités par cette décision et conséquences sur sa première affectation en poste.

[3] *La Tchécoslovaquie (1932-1935).* — Considérations sur la viabilité de la Tchécoslovaquie : le risque d'isolement, la question du respect des droits des minorités ; limites de l'action de la France : difficulté de coordonner sa politique économique et sa politique générale, absence d'entente avec l'Italie ; influence internationale et portrait d'Edouard Benès ; E. Benès et la France ; portraits de Philippe Berthelot et d'Alexis Léger.

[4] *Rome entre Londres, Paris et Berlin (1930-1937).* — Portrait de B. Mussolini ; ses tentatives de rapprochement avec la France ; [5] l'attitude de B. Mussolini à l'égard de l'Union soviétique, de l'Allemagne et d'A. Hitler ; la volonté italienne de garantir l'indépendance de l'Autriche et la position britannique ; l'incrédulité des Britanniques et des Français au projet italien d'invasion de l'Ethiopie ; [6] l'image de l'Italie et de la Pologne chez les diplomates français, notamment Alexis Léger.

2^{ème} partie

[1] *L'après Stresa.* — L'attitude de l'Italie, de l'Angleterre, de la France et de l'Allemagne, notamment la conclusion de l'accord naval germano-britannique et le rapprochement de B. Mussolini avec A. Hitler.

[2] *La Pologne (1935-1939).* — Politique pro-allemande du colonel Beck, l'hostilité de la population polonaise ; considérations sur le régime polonais ; le colonel Beck, son attitude à l'égard de la France, ses relations avec H. von Moltke ; les tentatives de Léon Noël pour évincer le colonel Beck.

[3] Marcel Boussac et la Pologne : ses intérêts dans le pays, son influence sur les relations franco-polonaises.

[4] La remilitarisation de la Rhénanie : l'attitude du colonel Beck ; considérations sur cette affaire, ses origines ; portrait de A. Briand, ses relations avec P. Berthelot et A. Léger.

[5] Portraits de Pierre Laval et d'André Tardieu.

Entretien n° 2 réalisé le vendredi 21 mai 1982 au ministère des Affaires étrangères, 37 quai d'Orsay, à Paris, par Cécile Pozzo di Borgo, conservateur aux archives du ministère des Affaires étrangères, et Maurice Vaisse, professeur des Universités.

1^{ère} partie

[1] *La Pologne (1935-1939)*. — Nouvelle tentative de Léon Noël pour évincer le colonel Beck et tentatives pour évincer L. Noël de l'ambassade à Varsovie.

[2] *Responsabilités des hommes politiques français dans la marche à la guerre*. — La succession d'Albert Lebrun (1939) ; les relations de P. Laval et de E. Daladier avec Alexis Léger, le général Gamelin et André François-Poncet.

[3] *Responsabilités des militaires français dans la marche à la guerre*. — Le rôle du général Weygand et du maréchal Pétain ; le général Gamelin ; leur mauvaise évaluation de la situation militaire de la Pologne.

[4] Considérations sur les rapports polono-russes.

[5] Considérations sur la façon dont le général Gamelin, Georges Bonnet, E. Daladier et A. Léger envisagent l'évolution de la guerre après l'effondrement de la Pologne, notamment les plans d'attaque de l'Union soviétique par la Finlande et le Caucase.

2^{ème} partie

[1] *Conduite de la politique extérieure et de la carrière diplomatique*. — Considérations générales, notamment l'importance du secret illustrée par l'exemple des rapports d'Alexis Léger avec les journalistes ; les attachés spécialisés, notamment militaires, et leurs relations avec le chef de poste.

[2] Totale autonomie des attachés techniques, en particulier des attachés militaires, à l'égard du chef de poste.

[3] *La question de la responsabilité de la Pologne dans la marche à la guerre*. — Le refus de la Pologne de laisser le passage aux troupes soviétiques lors de la crise tchécoslovaque de 1938 ; sa crainte d'une entente entre Hitler et Staline ; la France en tire argument pour justifier l'échec des négociations avec l'Union soviétique (1939).

[4] La position soviétique ; portrait de Staline.

Entretien n° 3 réalisé le vendredi 28 mai 1982 au ministère des Affaires étrangères, 37 quai d'Orsay, à Paris, par Cécile Pozzo di Borgo, conservateur aux archives du ministère des Affaires étrangères, et Maurice Vaisse, professeur des Universités.

1^{ère} partie

[1] *La bataille de France*. — Responsabilité des chefs militaires français dans la défaite de juin 1940 ; portraits du maréchal Pétain et du général Gamelin ; considérations sur la diplomatie en temps de crise.

[2] Les liaisons entre le ministère des Affaires étrangères et les ministères militaires, le rôle de René Massigli ; analyse de l'état de l'armée française, notamment de l'armée de l'Air.

[3] *La demande d'armistice*. — Considérations générales, notamment sur la possibilité de poursuivre la guerre depuis l'Afrique du Nord : les positions du général Weygand, Paul Reynaud, Charles de Gaulle, P. Laval.

[4] *L'armistice*. — Ambassadeur auprès du gouvernement polonais en exil en France ; désigné comme membre de la délégation française aux négociations

d'armistice avec l'Allemagne ; la position des militaires et des civils français à l'égard de l'armistice ; les discussions.

[5] Portrait de A. Hitler ; la question de la flotte ; la question des réfugiés politiques allemands.

2^{ème} partie

[1] L'armistice avec l'Italie : les manifestations de sympathie de la population italienne ; l'incompréhension allemande pour la défaite française et la collaboration ; les conséquences de la séparation de la France en deux zones ; la probabilité d'une victoire allemande sur l'Angleterre ; l'anglophobie du général Weygand.

[2] La question du siège du gouvernement français ; éventuel retour à Paris ; le maréchal Pétain et son rêve d'installation à Versailles.

[3] *Délégué en territoire occupé* : conception de son rôle et refus de la politique de collaboration ; les Allemands et les concessions de Vichy, P.-E. Flandin, P. Laval ; sa démission (19 juillet 1940) ; ses successeurs : le général de La Laurencie, Fernand de Brinon ; l'anglophobie de Pierre Laval ; le désaccord de L. Noël avec la politique de P. Laval et de P.-E. Flandin dès les années 1930.

[4] *Activités après sa démission du poste de délégué en territoire occupé*. — Membre des conseils d'administration de sociétés privées ; ses contacts avec des membres de l'Institut de France pendant l'Occupation : André Siegfried, le bâtonnier Charpentier ; organise chez lui des réunions clandestines de réflexion sur l'avenir du pays ; son refus d'appartenir au Conseil national de la Résistance, ses rencontres avec Pierre Brossolette ; son refus de rejoindre le Général à Londres ; les relations d'Alexis Léger avec Pertinax ; les relations de Pertinax avec l'étranger.

[5] Son travail avec le "Quai d'Orsay clandestin" de la rue de la Bienfaisance : chargé de l'Europe, ses projets de groupements d'Etats.

[6] Les projets de succession du maréchal Pétain (1944) : L. Noël refuse de faire partie du directoire désigné pour le remplacer en cas d'impossibilité pour lui d'exercer ses pouvoirs ; son refus d'être nommé président du Conseil ; les raisons de son soutien au général de Gaulle.